

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable de la commission Proximité avec vous du 03 juin 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter les modifications mentionnées ci-dessus telles que définies dans le tableau suivant :

	Particulier habitant le Territoire Pôle de Proximité des Pieux	Particulier hors Territoire Pôle de Proximité des Pieux	Etablissement scolaire ou Association ayant son siège social sur le Territoire Pôle de Proximité des Pieux **	Etablissement scolaire ou Association Hors Territoire Pôle de Proximité des Pieux	Entreprise (organisateur de spectacle, séminaire, colloque, réunion...)	Comité d'entreprise
1 jour semaine	300 €	500 €	150 €	400 €	1100 €	800€
Journée(s) supplémentaire(s) en semaine	50 % du tarif de base d'1 jour semaine	50 % du tarif de base d'1 jour semaine	50 % du tarif de base d'1 jour semaine	50 % du tarif de base d'1 jour semaine	50 % du tarif de base d'1 jour semaine	50 % du tarif de base d'1 jour semaine
Week-end complet	600 €	1000 €	300 €	800 €	1500 €	1100 €
Résidence d'artistes	300 €/ la semaine					
Cuisine	100 €	100 €	50 €	100 €	100 €	100 €
Loges*	50 €	50 €	-	50 €	50 €	50 €
Ecran + projecteur*	20 €	20 €	-	20 €	20 €	20 €
Tribunes*	80 €	80 €	-	80 €	80 €	80 €
Salle configurée*	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Régisseur Son et lumière	25 €/l'heure	25 €/l'heure	25 €/l'heure	25 €/l'heure	25 €/l'heure	25 €/l'heure
Energie	0,11 €/kwh					
Heure de ménage	22,00 €/heure					

* La location des loges et des tribunes ainsi que de l'écran avec projecteur est soumise à autorisation de l'autorité municipale et en fonction du type de manifestation.

** La mise à disposition de la salle est gratuite pour une manifestation culturelle ou caritative validée par l'autorité municipale par année civile (sous réserve de disponibilité).